

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Mardi 12 AVRIL 2016

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 6 Avril 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 6 Avril 2016

La séance est ouverte

Le 12 Avril de l'année deux mille seize à 18 h 30
à la technopole du site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	à 18h49	
BENESE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	Mme DURAND	GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme EYL
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	A	
Philippe BALAYE	A		Nicolas PASETTI	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Marie BROSSIER	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	E	Mme BENCTEUX
Françoise BETES	E	M. LEMIRE	Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	à 19h04		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CLEMENT est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

Le Mardi 12 Avril 2016

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
FINANCES		
2016/38	Définition des durées d'amortissement	Adopté à l'unanimité
2016/39	Vote du Budget Primitif - BA - « AÉRODROME BORDEAUX LEOGNAN SAUCATS » Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2016/40	Vote du Budget Primitif - BA - « CENTRE DE RESSOURCES DU SITE MONTESQUIEU » Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2016/41	Vote du Budget Primitif - BA - « EXTENSION SITE MONTESQUIEU » Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2016/42	Vote du Budget Primitif - BA - « GESTION DU SITE MONTESQUIEU » Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2016/43	Vote du Budget Primitif - BA - « PHOTOVOLTAIQUE » Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2016/44	Vote du Budget Primitif - BUDGET PRINCIPAL - « CDC MONTESQUIEU » Exercice 2016	Adopté à l'unanimité
2016/45	Vote des taux d'imposition 2016	Adopté à l'unanimité
ADMINISTRATION		
2016/46	Avenant n°1 au protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes en préfecture	Adopté à l'unanimité
2016/47	Nouvelle architecture du régime indemnitaire - mis en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel et du complément indemnitaire annuel	Adopté à l'unanimité
2016/48	Actualisation du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2016/49	Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu	Adopté à l'unanimité
ENVIRONNEMENT		
2016/50	Achat de terrain à la SAS les vignobles LURTON en vue de la mise en place d'un équipement de lutte contre les inondations	Adopté à l'unanimité
2016/51	Partenariat avec l'association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques des pêcheurs (APPMA) de l'eau bourde	Adopté à l'unanimité
2016/52	Bassins versants - actions 2016 et demandes de subventions techniciens rivières	Adopté à l'unanimité
SOLIDARITES		
2016/53	Convention de partenariat - Pôle emploi de BÈGLES	Adopté à l'unanimité
2016/54	Signature d'un bail emphytéotique avec Gironde Habitat - aire de sédentarisation à CASTRES-GIRONDE	Adopté à l'unanimité
2016/55	Transport à la demande - Avenant n°4 à la convention de partenariat et de délégation de compétence	Adopté à l'unanimité
2016/56	Convention d'occupation précaire - site de Béthanie	Adopté à l'unanimité
TECHNIQUE		
2016/57	Partenariat avec l'agence locale de l'énergie	Adopté à l'unanimité
URBANISME		
2016/58	Service Commun ADS - Convention et transfert de personnel - CADAUJAC	Adopté à l'unanimité
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
2016/59	Partenariat avec le Département - Création d'une plateforme co-voiturage sur le site transgironde	Adopté à l'unanimité
2016/60	Prix de vente des terrains - Technopole Bordeaux Montesquieu	Adopté à l'unanimité

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2016/61	Subvention à l'association Bordeaux Unitec	Adopté à l'unanimité
2016/62	Subvention aux clubs des entreprises de la CCM – Forum de l'habitat 2016	Adopté à l'unanimité
TOURISME		
2016/63	Subvention Office du tourisme de Montesquieu	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président indique à changement de l'ordre des questions à l'ordre du jour, il convient de délibérer tout d'abord sur le vote des taux d'imposition de l'année 2016.

2016/45 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016
--

Rapporteur : Monsieur le Président

Comme il a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, il s'agit de fixer la fiscalité pour l'année 2016 en ce qui concerne les entreprises

- le taux de CFE à + 5,6%

Les taux de fiscalité ménages comme suit :

- le Taxe d'habitation à 8,77 %
- le Taxe sur le foncier bâti à 1,17 %
- le Taxe sur le Foncier non bâti à 5,70 %

et de maintenir la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères à 12,40 %

ADOpte A L'UNANIMITE

Rapporteur : Monsieur le Président

La nomenclature comptable M14 oblige les communes de 3 500 habitants et plus à amortir leurs biens renouvelables acquis. Sont donc concernés par la procédure, les véhicules, le mobilier, les installations, le matériel et l'outillage.

La base de calcul de l'amortissement est constituée par la valeur d'acquisition des biens. La durée d'amortissement doit correspondre approximativement à la durée de vie prévisible du bien à amortir. La procédure la plus simple, dite de l'amortissement linéaire, consiste à déterminer les dotations annuelles en rapportant la valeur initiale à la durée de vie prévisible.

La Communauté de Communes de Montesquieu ayant acquis du matériel depuis sa création, il s'agit de définir les durées d'amortissement fixant la durée applicable à chacun des biens à prendre en compte et de fixer à 500 € le seuil de valeur d'acquisition en-deçà duquel l'amortissement est calculé à 100 % dans l'année qui suit l'achat du bien, et enfin d'ajouter les bacs de déchets roulants au sein des biens amortissables sur une durée de 8 ans

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Monsieur le Président

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2016	437 192,05 €	173 004,00 €
Report 2015	0,00 €	264 188,05 €
Total section de fonctionnement	437 192,05 €	437 192,05 €
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement 2016	350 268,07 €	352 213,53 €
Restes à réaliser 2015	24 960,47 €	0,00 €
Report 2015	0,00 €	23 015,01 €
Total section d'investissement	375 228,54 €	375 228,54 €

Monsieur le Président précise que le nouveau bâtiment a été inauguré ce week-end.

Au chapitre 011 il est prévu un audit sur les modalités de gestion de l'aérodrome +15 k€. La même somme est positionnée pour la réparation des voiries. Des dépenses imprévues sont positionnées pour 8 k€.

En recette, les AOT et les primes d'atterrissage font l'objet de facturation retranscrite au chapitre 70.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2016/40 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BA - « CENTRE DE RESSOURCES DU SITE MONTESQUIEU» EXERCICE 2016

Rapporteur : Monsieur le Président

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2016	368 891,00 €	377 908,91 €
377 908,91 € Report 2015	9 017,91 €	0,00 €
INVESTISSEMENT 377 908,91 €		
Total section de fonctionnement		
Crédits d'investissement 2016		
Restes à réaliser 2015 404 912,00 € 201 801,33 €	22 986,78 €	378 701,00 €
Report 2015	152 603,55 €	0,00 €
Total section d'investissement	580 502,33 €	580 502,33 €

Au titre des investissements, 25 k€ seront consacrés à une étude de réhabilitation du Centre (équipe pluridisciplinaire). +80 k€ au changement du central téléphonique (logiciel et matériel).

Des travaux multiples sont également prévus : centrale incendie 50 k€, toiture-terrace 20 k€, PMR 12 k€ et des peintures et revêtements au R+2, la mise en place d'une GTB 50 k€, le changement des ventilos convecteurs 25 k€, des aménagements salles info + audio pour 25 k€ et enfin, le renouvellement du mobilier pour 12 k€.

La section s'équilibre avec un virement exceptionnel du budget principal pour 145 k€. L'existence de RAR pour 378 k€ datant de 2013 et 2014.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2016/41 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BA - « EXTENSION SITE MONTESQUIEU» EXERCICE 2016

Rapporteur : Monsieur le Président

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2016	360 730,39 €	338 026,00 €
Report 2015	0,00 €	22 704,39 €
Total section de fonctionnement	360 730,39 €	360 730,39 €
389 649,74 € INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser 2015 204 565,00 €	0,00 €	0,00 €
Crédits d'investissement 2016		
Report 2015	185 084,74 €	0,00 €
Total section d'investissement	389 649,74 €	389 649,74 €

Monsieur le Président précise au chapitre 011 +20 k€ sont prévus pour l'aménagement du parking bord du lac et le chemin piétons puis le paysagement des giratoires, des fonds de parcelles et haies de la rue Jean Rostand (achat de végétaux)

Vu le délai nécessaire pour vendre les terrains, les ventes n'auront d'impact que sur l'année 2017. Il reste 8 hectares à commercialiser.

Monsieur le Président indique que ce budget à terme devrait être excédentaire.
 Il est prévu d'augmenter le prix de vente du m2 à 35 euros au lieu des 29 indiqué par les domaines.
 Cet excédent permettra d'anticiper la viabilisation d'autres hectares sur le site, pour continuer la viabilisation du site et vendre des terrains si les entreprises le sollicitent.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2016/42 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BA - « GESTION DU SITE MONTESQUIEU » EXERCICE 2016

Rapporteur : Monsieur le Président

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2016	701 978,60 €	262 420,00 €
Report 2015	0,00 €	439 558,60 €
Total section de fonctionnement	701 978,60 €	701 978,60 €
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement 2016	467 007,04 €	459 087,60 €
Restes à réaliser 2015	0,00 €	0,00 €
Report 2015	0,00 €	7 919,44 €
Total section d'investissement	467 007,04 €	467 007,04 €

Monsieur le Président souligne que certaines dépenses sont liées à la hausse du marché de gardiennage, 5000 euros, à l'éclairage public et 5000 euros à l'équipement de deux bornes électriques si la CCM pour répondre au besoin de véhicules électriques.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2016/43 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BA - PHOTOVOLTAIQUE - EXERCICE 2016

Rapporteur : Monsieur le Président

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2016	84 393,82 €	30 000,00 €
Report 2015	0,00 €	54 393,82 €
Total section de fonctionnement	84 393,82 €	84 393,82 €

Monsieur le Président souligne que ce budget se cumule d'année en année. Le moment opportun ce budget pourra rembourser au budget principal l'investissement,

Les cellules sont installées sur le Centre Technique.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Monsieur le Président

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits de fonctionnement 2016	30 390 346,98 €	21 877 880,55 €
Report 2015	0,00 €	8 512 466,43 €
Total section de fonctionnement	30 390 346,98 €	30 390 346,98 €
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement 2016	10 731 298,33 €	8 647 337,37 €
Restes à réaliser 2015	940 171,57 €	1 257 087,20 €
11 671 469,90 € Report 2015	0,00 €	1 767 045,33 €
Total section d'investissement		

Monsieur le Président précise que dorénavant le budget des transports scolaires est fusionné avec le budget principal, rendant difficile la comparaison avec l'année précédente. Cela représente 1.907 k€ en dépenses de fonctionnement et 1.704 k€ en recettes de fonctionnement

Les nouveaux logiciels installés ne sont plus sous garantie, mais font l'objet d'un contrat de maintenance +21 k€. La formation représente 18 k€. Des frais d'annonces (recrutements, notamment) ont été positionnés pour 24 k€.

Tous les deux ans à lieu le trophée Oenovation pour 25 k€, et la participation aux salons VINITECH et POLLUTECH pour 12 k€.

Il en est de même pour le service pôle Vie locale avec CREAMOME qui a aussi lieu tous les deux ans +65 k€ et de MELI MELO + 6k€.

Concernant la gestion des déchets l'économie réalisée est de 190 k€ sur la location des bacs.

L'amortissement de leur achat sur 8 ans représente 87 k€. Le nouveau service aux professionnels représente +73 k€.

Les frais de personnel progressent de 10% soit +576 k€. L'impact, en année pleine, des agents arrivés en 2015 est de 110 k€. Monsieur le Président précise qu'une personne de CADAUJAC doit venir rejoindre l'équipe ADS, la commune ayant souhaité bénéficier du service commun.

En ce qui concerne la Petite Enfance, les couches en année pleine représentent 17 k€, mais sont compensées par une augmentation de la PSU CAF. Les frais de restauration de Saucats et Martillac augmentent de 23 k€. Une journée pédagogique est prévue +7 k€. Le changement de contrat de nettoyage entraîne un surcoût de 32 k€. Les frais de nettoyage des crèches représentent 134 k€.

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président précise que les bases de la TEOM ont légèrement baissé.

Monsieur DUFRANC souligne que ce budget est intéressant de par les perspectives qu'il offre en terme d'investissements et de croissance des recettes, nous avons la chance, de prévoir une augmentation des recettes fiscales positives, et un report en fonctionnement de plus de 8 millions d'euros, c'est une situation qui est saine.

Monsieur DUFRANC constate que les gros postes d'investissement, sont mobilisés au niveau des bassins versants, des digues, et de la caserne des pompiers, il s'agit de dépenses qu'il souhaite e

voir réaliser très vite. La CDC est en capacité d'investir certes, mais les communes attendent que ses investissements soient réalisés, car ils vont venir compléter ce qui est fait au niveau communal.

Il va falloir passer de la prévision à la réalisation.

Monsieur AULANIER souligne que parmi les investissements de prévision budgétaire 2016, une ligne budgétaire est consacrée au « ponton de l'esquilloit », et pour laquelle le dossier est contrasté puisque ce dossier présente des avantages et des inconvénients. Certes la somme est provisionnée mais pour Monsieur ALANIER cette somme mérite instruction vue la faisabilité économique du projet qui n'est pas encore acquise, du retour sur l'investissement, ni l'impact écologique et l'intérêt touristique de ce projet concernant les voies d'accès entre ce ponton et l'ensemble du territoire.

De façon évidente la décision restera à instruire.

Monsieur GAZEAU répond qu'il ne faut pas laisser passer cette chance et opportunité de faire découvrir notre territoire avec tous ces atouts, qu'ils soient économiques et touristiques. L'intérêt immédiat c'est de se dire de saisir cette opportunité, il y a une explosion du tourisme fluvial il serait dommage de passer à côté de cet investissement qui est peut-être à court terme une décision courageuse mais à moyen terme une vitrine importante de la CDC dans tous ces domaines d'activité.

Monsieur FATH tient à féliciter Monsieur le Président pour la qualité de la gestion des finances de la CDC. Notre territoire est très attractif et intéressant, il fait l'objet de beaucoup d'intérêt de la part de d'acteurs alentour. Les forces économiques et associatives sont très actives pour faire bouger ce territoire, les entreprises qui se sont développées ces dernières années sont très performantes, c'est parce qu'il y a cette création de richesse que la CDC a le bénéfice du retour de fiscalité.

Monsieur FATH souligne qu'il est important de constater que les deniers publics sont affectés à la protection des biens et des personnes, pour les digues et les bassins versants mais aussi à la participation très active à la création de richesse et à la politique de l'emploi.

Ce budget est un budget cohérent qui a la chance d'aligner un certain nombre d'ambitions et qui doit permettre de monter en charge malgré les efforts publics demandés par l'État.

La loi NOTRe nous invite à créer un conseil de développement qui sera un instrument participatif puisqu'il doit demander son avis aux forces vives du territoire en symbiose avec les acteurs de celui-ci.

Monsieur le Président remercie ses collègues pour leurs interventions.

Il précise que nous avons la chance d'être sur un territoire dynamique, le travail mené depuis 2002, les décisions politiques ont porté leur fruit.

Cette politique qui se veut volontariste va devoir être concrétisée dans les mois à venir par des investissements sur des compétences obligatoires. Nous avons la chance de pouvoir y faire face. Nous disposons grâce à notre gestion de 10 millions d'excédent, et par ailleurs aussi notre capacité d'emprunt n'est que peu entamée.

En ce qui concerne la politique sur les inondations urbaines, sur les digues, nous sommes contraints par des phases d'études pour autant le programme de travaux est maintenant visible et va commencer à se concrétiser.

C'est pour cela aussi que l'équipe technique va être renforcée par du personnel afin d'augmenter le dynamisme des investissements jusqu'à la fin du mandat. La complexité des démarches administratives nous oblige à être vigilants et à vérifier que les procédures notamment celles des marchés publics soient bien respectées, ce sera le travail des équipes qui seront recrutées.

Sur la politique touristique, Monsieur le Président informe qu'il a rencontré le Président du Département, il reste attentif à la conclusion du schéma départemental du tourisme fluvial afin

de prendre en compte cette feuille de route co-construite avec les acteurs concernés et permettant de valider ou l'opportunité ou non d'un équipement de ponton sur la CCM.

Le Président souligne qu'il convient de mesurer notre chance. Le bâtiment EURKAPOLE est un beau projet d'investissement, qui aura vocation à créer de la richesse, il servira aux étudiants, aux ingénieurs et créateurs d'entreprises et autres acteurs du territoire qui bénéficieront des retombées de ce challenge.

Monsieur le Président remercie tous les services de la Communauté de Communes qui ont contribué à la réalisation du budget 2015, et remercie particulièrement, Monsieur LANGLOIS et Madame SCHWARTZ qui ont préparé ce budget ainsi que ses collègues Vice-Président dans leurs commissions respectives.

2016/46 - AVENANT N°1 AU PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE

Rapporteur : Monsieur le Président

Une convention en date du 2 novembre 2011 a été conclue entre la CCM et la Préfecture de la Gironde fixant un protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales.

Il s'agit de modifier cette convention par avenant afin d'ajouter au protocole de télétransmission les marchés publics et les budgets.

ADOpte A L'UNANIMITE

2016/47 - NOUVELLE ARCHITECTURE DU REGIME INDEMNITAIRE - MIS EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DE SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la Communauté de communes de Montesquieu a mis en place au profit des agents un régime indemnitaire fondé sur la délibération n°2010-44 du 16 février 2010, décliné au gré de l'évolution des dispositifs réglementaires avec l'attribution de la prime de fonction et de résultats pour les agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (délibération n°2012-02 du 21 février 2012), de l'indemnité d'exercice des missions (délibération n°2002-30 du 5 juillet 2002), de l'indemnité d'administration et de technicité (délibération n°2002-30 du 5 juillet 2002), des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (délibération n°2002-30 du 5 juillet 2010) pour les agents relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, des animateurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux et sur l'attribution de l'indemnité spécifique de service et de la prime de service et de rendement pour les agents relevant des techniciens territoriaux (délibération n°2008-91 du 24 juin 2008), de l'indemnité forfaitaire de sujétions spéciales de travaux supplémentaires pour les assistants et conseillers socio-éducatifs (délibération n°2013-01 du 26 février 2013).

Dans le cadre de la refonte d'ensemble des régimes indemnitaires de la fonction publique d'État, les divers régimes indemnitaires existants sont appelés à disparaître pour être remplacés par un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité.)

2016/48 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de communes de Montesquieu en créant des emplois suite à des recrutements externes sur des emplois de direction dans les différentes structures de la petite enfance et à la suppression des emplois suite à une mutation externe et à un départ à la retraite.

ADOpte A L'UNANIMITE

2016/49 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de modifier les statuts de la Communauté de Communes comme suit :

Article 3 - 4° :

Compétence GEMAPI

L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, dans le cadre de la compétence GEMAPI;

L'aménagement des bassins hydrographiques : Gestion des bassins versants des cours d'eau communautaires : assurer et promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique (ressource en eau, milieux aquatiques et humides, ouvrages)

La défense contre les inondations et Gestion du système d'endiguement inclus notamment dans le périmètre de la DIG « digues » (déclaration d'intérêt général) dont la localisation est précisée dans le plan annexé aux présents statuts.

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Promotion, soutien d'actions et études en faveur de l'environnement : protection et restauration des sites remarquables (Réserve naturelle géologique de Saucats/La Brède, sites Natura 2000)

Article 3 - 7° : Financement du matériel pédagogique et mobilier des classes d'éducation spécialisée (RASED, ULIS école)

Article 3 - 11° : Incendie et secours
Contribution au budget des SDIS

Conformément aux dispositions législatives, cette modification statutaire doit être décidée « par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI ». Chaque Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts proposés.

ADOpte A L'UNANIMITE

2016/50 - ACHAT DE TERRAIN A LA SAS LES VIGNOBLES LURTON EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN EQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Rapporteur : Monsieur le Président

Les compétences transférées à la CCM pour assurer la prévention des risques d'inondations, un avant-projet portant sur la mise en place d'une infrastructure de lutte contre les inondations a été réalisé par la Société SOCOMA Ingénierie.

Cet avant-projet a identifié une parcelle appartenant à la SAS les Vignobles LURTON. Les conclusions de l'avant-projet pour la réalisation du bassin d'étalement (ou bassin de rétention) ciblent une zone d'une contenance d'environ 2900 m³ (volume de contenance du bassin) qui sera implantée sur une parcelle d'une contenance de 5092 m² à détacher par document d'arpentage de la parcelle cadastrée section C n°740 d'une contenance totale de 37 920 m² située en zone A du PLU de la Commune de Saint-Médard-d'Eyrans.

Pour mener à bien ce projet, la CCM a pris contact avec la SAS les Vignobles LURTON. Au terme de négociations, le propriétaire de la SAS Les Vignobles LURTON accepte la vente, pour un montant de 110 000 €, hors frais de notaire.

Il s'agit d'acquérir d'acquérir une parcelle de 5092 m² à détacher par document d'arpentage de la parcelle cadastrée section C n° 740 d'une contenance de 37 920 m² pour un montant de 110 000 € (cent dix mille euros);

ADOPTE A L'UNANIMITE

2016/51 - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES PECHEURS (APPMA) DE L'EAU BOURDE

Rapporteur : Monsieur le Président

L'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de l'Eau Bourde est en charge de la gestion piscicole et de la protection des milieux aquatiques de l'ensemble des bassins versants dont la Communauté de Communes a la responsabilité depuis le 1er janvier 2006 : Gât Mort, Saucats et Eau Blanche.

Il s'agit de poursuivre cette année le partenariat pour la protection des milieux aquatiques et des espèces piscicoles, et d'accorder pour l'année 2016 une subvention d'un montant de 1300,00 €.

Adopté à l'unanimité

2016/52 - BASSINS VERSANTS - ACTIONS 2016 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS TECHNICIENS RIVIERES

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de conduire les opérations permettant d'assurer et promouvoir la conservation quantitative et qualitative ainsi que l'amélioration du patrimoine hydraulique de ces milieux aquatiques et solliciter les soutiens correspondants auprès du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Régional d'Aquitaine, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de tout autre partenaire potentiel.

Adopté à l'unanimité

2016/53 - CONVENTION DE PARTENARIAT - POLE EMPLOI DE BÈGLES

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de conventionner avec le Pôle Emploi de Bègles afin de définir les relations partenariales entre les services de la CCM et le service développement économique afin de maintenir deux actions spécifiques concernant leet le Pôle Emploi de Bègles Cercle de chercheurs de travail et l'accompagnement de demandeurs d'emploi créateurs et repreneurs d'entreprise.

La durée de cette convention est prévue pour trois ans, la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité

2016/54 - SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC GIRONDE HABITAT - AIRE DE SEDENTARISATION A CASTRES-GIRONDE

Rapporteur : Monsieur le Président

La CCM s'est engagée dans la réalisation d'une aire de sédentarisation des gens du voyage, sur une parcelle boisée cadastrée B 732 à Castres Gironde.

Pour permettre aux familles installées sur cette aire de bénéficier de conditions décentes d'habitat, la Communauté de Communes de Montesquieu souhaite conclure avec Gironde Habitat un bail emphytéotique sur la parcelle B 732 à Castres Gironde.

Par ce bail, Gironde habitat s'engage à édifier et gérer des chalets en bois, avec aire de stationnement pour les caravanes, afin d'accueillir 9 à 10 familles. A cet effet, Gironde Habitat va déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes.

Il s'agit de signer le bail emphytéotique qui sera établi entre Gironde Habitat et la CCM, et d'autoriser Gironde Habitat à déposer les autorisations afférentes à ce projet et à démarrer les travaux correspondants avant la signature dudit bail.

Adopté à l'unanimité

2016/55 - TRANSPORT A LA DEMANDE - AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE DELEGATION DE COMPETENCE

Rapporteur : Monsieur le Président

L'objet de l'avenant n°4 porte sur la durée de la convention de partenariat et de délégation de compétence entre la Communauté de Communes de Montesquieu et le Département.

L'échéance initialement prévue de cette convention était au 31 décembre 2016. Or, le marché n° 14-0979 relatif au transport de proximité sur le territoire de la Communauté de Communes dont est titulaire la Société ASTG, arrivera à échéance le 31 Décembre 2016, avec une reconduction tacite au 1er janvier 2017 et au 1er janvier 2018.

En conséquence, il convient de prolonger la convention de partenariat et de délégation de compétence avec la Communauté de Communes de MONTESQUIEU jusqu'au 31 Décembre 2018

Adopté à l'unanimité

2016/56 - CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE - SITE BETHANIE

Rapporteur : Monsieur le Président

Depuis le 2 avril 2009, la Communauté de Communes de Montesquieu a acquis le Couvent de Béthanie à Saint Morillon, composé de terres cultivables et de trois bâtiments, afin, non seulement de préserver ce patrimoine, mais aussi d'y développer des projets à caractère social.

Il s'agit de conventionner avec l'association les petits cageots et de louer environ 8 200 m² de terre cultivable et certains locaux attenants (ancien logement du gardien, une partie du chai, le poulailler) d'une superficie d'environ 230 m² pour qu'elle puisse y développer son activité de maraîchage.

Adopté à l'unanimité

2016/57 - PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de renouveler le partenariat avec l'agence locale de l'énergie et conventionner pour une durée de 3 ans, pour un montant prévisionnel de 20 500 euros sur la période.

Adopté à l'unanimité

2016/58 - SERVICE COMMUN ADS - CONVENTION ET TRANSFERT DE PERSONNEL - CADAUJAC

Rapporteur : Monsieur le Président

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ses structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accompagnement de leurs missions.

Par délibération n°2014/133 du 16 décembre 2014, les membres du Conseil Communautaire ont approuvé le principe d'instruction des autorisations des sols pour les communes concernées par la mise à disposition d'un service commun.

Un agent de la commune de Cadaujac doit être transféré de plein droit à la Communauté de Communes à compter du 1er mai 2016 après avis des Comités Techniques compétents.

Les effets de ces mises en commun sont réglés par convention après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents.

Il s'agit de signer une convention sur la création de mise à disposition d'un service commun entre la Communauté de Communes de Montesquieu et la commune de Cadaujac.

Adopté à l'unanimité

2016/59 - PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT - CREATION D'UNE PLATEFORME CO-VOITURAGE SUR LE SITE TRANSGIRONDE

Rapporteur : Monsieur le Président

Afin de développer le covoiturage au sein de la Technopole, la CCM souhaite nouer un partenariat avec le service mobilité du Département de la Gironde (maître d'ouvrage pour le développement d'une plate-forme de covoiturage à l'échelle de la Gironde sur le site transgironde.fr) et le Club de la Mobilité co-animé par la CCI de Bordeaux, l'ADEME et Bordeaux Métropole.

Ce partenariat se matérialise d'une part, par la création d'un espace personnalisé dédié à la Technopole (et peut-être plus largement à la CCM) sur la plate-forme de covoiturage de transgironde et d'autre part, par des temps de sensibilisation, d'animation et de formation à destination des entreprises.

La plate-forme développée propose une mise en relation des acteurs, conducteurs et passagers, tous publics confondus, pour des trajets de covoiturage avec des horaires et des frais définis préalablement par le conducteur.

Il s'agit de conventionner avec le Département moyennant le paiement de frais constitués par un coût de participation à la création de la communauté d'utilisateurs de 300 € et un coût de fonctionnement annuel de 300 €.

Adopté à l'unanimité

2016/60 - PRIX DE VENTE DES TERRAINS - TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Rapporteur : Monsieur le Président

Annuellement, la Communauté de Communes de Montesquieu sollicite France Domaine afin de connaître l'estimation du prix du m² sur la Technopole Bordeaux Montesquieu.

Depuis 2012, la Communauté de Communes commercialise les terrains de la Technopole à 27€ le m² conformément aux estimations faites par France Domaine.

La dernière estimation en date du 5 février 2016 évalue le prix du m² viabilisé à 29€HT.

Dans ce cadre et compte tenu de l'évolution du prix du marché sur notre territoire, il convient de réévaluer le prix de commercialisation du m² viabilisé sur la Technopole et de fixer le prix de vente du mètre carré viabilisé à 35 € HT le m² hors droits d'enregistrement.

Adopté à l'unanimité

2016/61 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION BORDEAUX UNITEC

Rapporteur : Monsieur le Président

Depuis mars 2011, la CCM a noué un partenariat avec l'association Bordeaux Unitec pour accompagner les entreprises innovantes en pépinière, favoriser la mise en réseau des entreprises avec les universités bordelaises, ainsi que les financeurs publics.

La convention de partenariat et la convention financière arrivant désormais à échéance, il convient de délibérer à nouveau sur l'adhésion de la Communauté de Communes de Montesquieu à Bordeaux Unitec ainsi que sur le renouvellement de ces conventions qui induisent une subvention de 40 000 € pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité

2016/62 - SUBVENTION AUX CLUBS DES ENTREPRISES DE LA CCM - FORUM DE L'HABITAT 2016

Rapporteur : Monsieur le Président

En octobre 2016, le Club souhaite organiser à Martillac son 1er Forum de l'habitat; il s'agit d'un salon professionnel ouvert au grand public, permettant aux petites et moyennes entreprises locales de gagner en visibilité le temps d'un Week-end.

Ce forum sera axé sur les thèmes de la construction de logements neufs, l'amélioration de l'ancien et les agrandissements.

Les acteurs ciblés sont les artisans/fournisseurs du bâtiment et de l'aménagement de l'habitat, les constructeurs/promoteurs/lotisseurs, les agents immobiliers, les architectes/géomètres/notaires, les banquiers, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, la CCI de Bordeaux, l'ADEME.

Le Club sera le maître d'ouvrage et s'appuiera sur un prestataire pour organiser la manifestation (aménagement des stands, organisation générale et communication) pour un montant de 38 873€
Le coût total estimé de l'opération s'élève à 45 290 €.

Il s'agit d'accorder une subvention de 17 000 € permettant le financement partiel du prestataire chargé de l'organisation.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'attribuer une subvention d'un montant de 210 000€ plus la taxe de séjour à l'Office de Tourisme de Montesquieu nécessaire à son fonctionnement pour l'année 2016, ainsi qu'une subvention spécifique pour réaliser des actions de promotion au titre des Gascons de Bordeaux d'un montant de 20000€.

Adopté à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour
La séance est levée